PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Nantes, le 28 SEP. 2021

Mission énergie et changement climatique

mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr
nos réf : EB/MECC/2021.103

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de Challans Gois communauté.

Le projet présenté comporte l'ensemble des attendus réglementaires : un diagnostic, une stratégie, des objectifs, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. La stratégie et le plan d'actions sont cohérents avec les enjeux identifiés dans le diagnostic. Les objectifs sont bien définis.

J'ai, par ailleurs, bien noté votre démarche positive de concertation entre élus et acteurs du territoire pour l'élaboration de votre stratégie et votre volonté d'articulation et de complémentarité entre les différentes planifications territoriales (SCOT, PLUi, projet de territoire).

Dans la mise en œuvre de votre PCAET et à l'occasion du bilan qui en sera fait à mi-parcours, je vous invite à prendre en compte les observations suivantes.

Votre objectif global de baisse des émissions de gaz à effet de serre est de 48 % d'ici 2050. Des pistes d'actions complémentaires seraient à rechercher pour atteindre la neutralité carbone, notamment pour le secteur agricole et les transports routiers. Vos objectifs de réduction des gaz à effet de serre (-5 % en 2025 et -17 % en 2030) pour l'agriculture se situent en deçà des ambitions de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Il en est de même pour la réduction des polluants atmosphériques agricoles (ammoniac).

Les actions d'incitation aux changements de pratiques pour l'agriculture seraient à renforcer (fiche action 3,1,1), avec, par exemple, un soutien plus appuyé à l'agroforesterie, l'agro-écologie, aux engins et bâtiments agricoles plus sobres en énergie, au développement des énergies renouvelables par les exploitants agricoles.

Concernant les transports routiers, les questions relatives au transport du fret et à la problématique de la livraison du dernier kilomètre ne sont pas abordées. Sur un territoire littoral impacté par les afflux de migrations estivales, notamment vers l'île de Noirmoutier, des actions complémentaires sur ces sujets seraient intéressantes à développer.

Votre stratégie repose principalement sur une maîtrise des consommations d'énergie mais également d'espace (aménagement du territoire, mobilités). En matière de sobriété foncière, les actions du PCAET concernent principalement le commerce et la revitalisation des centre-bourgs. Cette question de sobriété devrait également être étendue aux espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi qu'à toutes les zones d'habitat. L'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pourrait être une ambition forte du PCAET.

Une réflexion sur un volet stratégique et/ou un renforcement des actions en faveur du stockage de carbone (par le développement des haies, de l'agroforesterie, du maintien des prairies permanentes, des espaces naturels, du végétal en général) pourrait permettre de tendre vers la neutralité carbone

Tél : 02.72.74.73.00
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
DREAL des Pays de la Loire, 5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 – 44 263 NANTES cedex 2

et contribuer indirectement à l'objectif de sobriété foncière et à la réduction des émissions du secteur agricole.

En matière d'énergies renouvelables, la forte ambition du territoire est à souligner, avec des objectifs de développement de toutes les énergies renouvelables qui feraient de la communauté de communes un territoire à énergie positive en 2050. Dans cette optique, je vous encourage à renforcer le lien entre cette ambition affichée dans le PCAET et les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi ) qui doivent encadrer le développement des projets, dans un objectif de faciliter leur installation (zonages propices, conditions d'insertion paysagère, compatibilité avec d'autres activités, ...).

Votre territoire présente des enjeux particuliers liés au changement climatique, du fait de sa situation littorale (hausse des niveaux marins, risques de submersion) et de par la présence de milieux remarquables menacés (marais). Un volet de la stratégie est consacré à la résilience. Je vous encourage à poursuivre vos réflexions sur des solutions d'adaptation fondées sur la nature et leur intégration possibles dans les politiques de préservation des espaces naturels, littoraux ou rétro-littoraux ou de gestion de la ressource en eau, notamment en lien avec l'Office français de la biodiversité et l'Agence de l'eau.

Dans l'ensemble, votre PCAET identifie clairement les enjeux du territoire et définit des objectifs précis en matière de transition énergétique, de climat et de qualité de l'air. Les actions pourraient faire l'objet plus systématiquement d'une planification et d'une budgétisation, ce qui renforcerait la robustesse et le caractère opérationnel du plan. De nombreuses actions de communication sur le PCAET auprès des acteurs du territoire sont prévues. En revanche, la coordination et l'évaluation de ces actions ainsi que les moyens dédiés restent à préciser.

Enfin, une prise en compte plus systématique et transversale du tourisme et des flux estivaux de population qui impactent fortement le territoire (consommation d'eau, déchets, transports, pollutions,...) permettrait d'enrichir les réflexions.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application.

Les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire (DREAL) et la direction départementale des territoires et de la mer de Vendée (DDTM) se tiennent à votre disposition pour vous donner des précisions sur l'analyse de votre plan climat et pour continuer à vous accompagner dans votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

**Monsieur Alexandre HUVET,**
**Président de Challans Gois Communauté**
**1 boulevard Lucien Dodin**
**BP 337**
**85 303 Challans Cedex**

Copie : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de Vendée
Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement des Sables-d'Olonne